

Pour moi, qui ai vu de mes yeux de jeunes enfans se tourmenter l'esprit des histoires semées dans ce livre, en faire le texte de leurs conversations naïves, les traduire dans leur style à leurs petits camarades, et chercher à propager leur science de la veille dans leurs loisirs du lendemain avec les ignorans de leur âge ; moi qui ai souri de ce prosélytisme de gamin qui fait le savant un quart d'heure après avoir appris ; moi, enfin, qui, pour moi-même, grand personnage qui doit nécessairement rougir d'ignorer quelque chose, ai trouvé d'excellentes choses à savoir dans ces livres si poétiquement, si purement traduits, j'ai juré qu'il ne tiendrait pas à moi que *l'Éducation Familiale* obtint en France la même popularité qu'en Angleterre. Livre charmant, en effet, puisqu'il peut aller à l'esprit de l'enfant et au cœur de l'homme fait.

Messager des Chambres.

LA STATUE DE LOUIS XIII.

Une statue de Louis XIII, en 1829 ! cela est presque fabuleux. Et des députés se sont trouvés qui ont été assez peu économes de la fortune publique pour voter une semblable dépense ! et non-seulement ils ont voté une statue à Louis XIII, mais encore ils ont, par acclamation, décidé qu'on remonterait Louis XV sur son piédestal. Pendant qu'ils étaient en train d'enthousiasme, comment n'ont-ils pas fait la même grâce à Henri III et à François I^{er} ? Certes, ce ne serait pas plus ridicule. A tout prendre même, c'est une injustice qu'on a fait à l'amant de la belle Ferronnière, et à l'ami de Saint-Mégrin ; mais ce n'était pas de justice qu'il s'agissait en 1816 ; c'était d'ancien régime. Si avant la révolution française, François I^{er} et Henri III avaient eu des statues dans quelque place ou dans quelque carrefour de Paris, en 1816 on les aurait redressées, comme on décidait qu'on relèverait celles de Louis XIII, et Louis XV.

“ Que Richelieu, comme le disait avec raison, le 25 Septembre 1818, dans *la Minerve*, le spirituel et judicieux auteur des *Lettres sur Paris* ; que Richelieu, portant la couronne de son maître, ait élevé un monument à sa faiblesse ; que la politique du ministre ait rendu cet hommage à la docilité du souverain, la France doit-elle s'associer aujourd'hui à sa reconnaissance, et payer, après deux siècles, la dette d'un ministre ambitieux ? ” Non, sans doute, elle ne le doit pas. La France constitutionnelle, si elle était consultée, n'élèverait de monumens qu'aux vrais grands hommes, aux rois qui ont mérité l'amour du peuple et l'admiration de la postérité ; mais la